



Politique d'investissement responsable de GLC

Signataire de:



Objectif

L'objectif de la Politique d'investissement responsable de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) vise à officialiser l'inclusion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus actuels de gestion de placements de GLC.

En tenant compte officiellement des facteurs ESG, GLC améliore les processus de placement rigoureux actuels dans toutes les divisions de placement.

Approche

Dans le cadre du processus visant à prendre en compte officiellement les facteurs ESG, depuis le 3 février 2016, GLC est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'Organisation des Nations Unies (UN PRI). Les UN PRI ont été établis par un réseau international d'investisseurs qui ont collaboré à la mise en application des six Principes pour l'investissement responsable.

Il est important de noter que les Principes sont adoptés sur une base volontaire et qu'ils visent un idéal. À l'instar de l'approche de GLC en matière d'investissement responsable, l'obligation fiduciaire de celle-ci de maximiser le rendement total dans les limites des lignes directrices prescrites des mandats de placement revêt une importance primordiale. Par conséquent, GLC n'exclura aucun placement en particulier en fonction uniquement des considérations ESG. Pour une approche qui exclut particulièrement les placements en tenant compte des facteurs ESG et d'autres critères fondés sur la valeur, GLC offre une série de mandats de placement socialement responsables (PSR). À titre de signataire des UN PRI, GLC a à cœur de contribuer à l'établissement d'un système financier mondial plus viable.

Six Principes

Lorsque cela s'inscrira dans son cadre fiduciaire actuel, GLC aspirera à appliquer les six principes suivants :

Principe 1 : Nous intégrerons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'analyse des placements et de prise de décisions.

Principe 2 : Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.

Principe 3 : Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.

Principe 4 : Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.

Principe 5 : Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.

Principe 6 : Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

GLC mettra tout d'abord l'accent sur l'intégration des considérations ESG à son processus de contrôle diligent. Pour intégrer les questions ESG à son analyse, GLC a recours aux services d'un expert indépendant de renommée mondiale spécialisé en investissement responsable. À cet effet, toutes les équipes responsables des placements en actions et en titres à revenu fixe ont accès à la recherche spécialisée dans les questions ESG. De plus, le chef des placements supervise les équipes de GLC responsables des placements et surveille l'exposition aux risques liés aux facteurs ESG. Le but est d'utiliser l'analyse ESG pour déterminer les risques et rechercher des occasions d'améliorer les rendements à long terme, et de s'en servir comme un outil supplémentaire dans le cadre des processus de placement rigoureux et bien établis de GLC.

Les considérations ESG et l'approche à l'égard de l'investissement responsable intégré aux processus de placement feront partie de la surveillance et de l'examen continus des gestionnaires indépendants par GLC.

Engagement

Dans les situations où elle le jugera approprié et conforme à ses processus de placement rigoureux actuels, GLC engagera le dialogue avec des équipes de direction d'entreprise (directement ou au moyen du processus de vote par procuration) sur les questions ESG.

Rapports

Conformément aux UN PRI, GLC produira annuellement un rapport sur ses activités concernant l'investissement responsable. Le rapport de transparence sera divulgué publiquement dans le site Web des UN PRI et sera disponible sur demande.

Évaluation

Le comité de GLC chargé de l'investissement responsable, composé notamment du président, du chef des placements, du vice-président, Marketing et du chef de la conformité de GLC, se réunira au moins deux fois par année pour évaluer les progrès réalisés par GLC. GLC passera sa politique en revue au moins tous les deux ans.